

Il y a toujours une première fois !...voici le tout premier numéro de la nouvelle équipe de rédaction du bulletin d'information municipal, réalisé avec l'aide précieuse de l'équipe précédente qui nous accompagne, nous fait partager son expérience et son savoir. Prendre le relais, bien modestement, après un travail accompli avec tant de rigueur et de sérieux ne s'avère pas tâche aisée.

Nous sollicitons votre indulgence pour nos balbutiements dans cette nouvelle aventure !

Les retours et les suggestions seront bienvenus.

Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année, l'ensemble de la population est invitée à participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945.

Au programme :

- Rassemblement à 11 h devant la Mairie
- Discours, Dépôt de gerbe
- Minute de silence

A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera servi à la mairie à l'ensemble des participants.

Les travaux d'aménagement du village

Ils vont démarrer **semaine 18 et 19**. Ce sont des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom, à l'entrée du village (côté Vinay).

Une déviation sera mise en place.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 1^{er} au 11 mai inclus.
En cas d'absence s'adresser à M. le Maire ou à un adjoint.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Elections européennes 2014



Les prochaines élections européennes auront lieu le **25 mai 2014** en France. Du 22 au 25 mai, 500 millions d'Européens sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au [Parlement européen](#) pour les cinq prochaines années.

Qui vote aux élections européennes ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Qui peut se présenter aux élections européennes ?

Tout citoyen d'un État membre de l'Union européenne (UE), âgé de 18 ans révolus, domicilié ou résident en France depuis au moins 6 mois et jouissant du droit d'éligibilité dans son pays d'origine, peut se présenter aux élections européennes sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

La loi du 16 décembre 2013 a simplifié les démarches nécessaires au dépôt de candidature d'un ressortissant d'un État de l'UE autre que la France. Le candidat doit simplement déclarer au [ministère](#) de l'Intérieur qu'il est éligible. Le ministère transmettra cette déclaration à l'État d'origine qui pourra l'infirmier le cas échéant.

Quel est le rôle du député européen ?

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

- législatif : le [Parlement](#) est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,
- budgétaire : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,
- de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

Où siège le Parlement européen ?

Son siège officiel est à Strasbourg, en France, et sert aux réunions plénières (une fois par mois). Les commissions, ainsi que certaines séances plénières additionnelles se tiennent à l'Espace Léopold situé à Bruxelles (Belgique). Son secrétariat général est installé à Luxembourg.

Au conseil municipal du 22 avril 2014

1) Nomination dans différentes commissions

Le maire présente les différentes structures dans lesquelles la commune doit être représentée ainsi que les commissions communales qu'il convient de créer. Après des échanges sur le rôle de chacune d'entre elles, le conseil désigne les élus suivants :

- Syndicat Intercommunal Scolaire

Titulaires : Alex BRICHET-BILLET - Violaine VERNEY

Suppléants : Nelly GAUVIN - Michel CARRIER

- CCAS

En plus du maire, les élus qui le compose : Raymonde ODOIX, Violaine VERNEY Bernard FIORIO, Vincent GRIGIS.

- Conseil d'Ecole

Titulaire : Alex BRICHET-BILLET. Suppléant : Sébastien FERROUILLAT

- Syndicat d'Energies du Département de l'Isère (SEDI)

Titulaire : Jean-Christophe JOUVE. Suppléant : Vincent GRIGIS.

- SMICTOM

Titulaires : Jean-Christophe JOUVE - Marie-Noëlle RAVIER

Suppléants : Alex BRICHET-BILLET - Bernard FIORIO

- Commission communale information

- **Site internet** : Sébastien FERROUILLAT - Vincent GRIGIS.
- **Osier Flash** : Sandrine LOCATELLI - Marie-Noëlle RAVIER - Violaine VERNEY

- Comité des fêtes

Nelly GAUVIN - Bernard FIORIO - Jean-Christophe JOUVE

- Représentants Maison de Retraite

Raymonde ODOIX - Alex BRICHET-BILLET

- Correspondant défense : Jean-Christophe JOUVE

En ce qui concerne la Communauté de Communes, les délégués sont désignés lors des élections municipales. Pour les communes de moins de 1000 habitants, les délégués à désigner au conseil communautaire sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal (le maire, les adjoints puis les conseillers municipaux en fonction des suffrages obtenus lors de leur élection).

Suite à la récente modification de la représentativité des communes au sein des conseils communautaires, la commune de Notre Dame de l'Osier qui disposait de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors ne dispose plus que d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Ainsi conformément à l'ordre du tableau du conseil municipal de Notre Dame de l'Osier le délégué titulaire est Alex BRICHET-BILLET et le suppléant Michel CARRIER.

Le maire précise qu'il conviendra de désigner lors d'un prochain conseil municipal les élus pour les différentes commissions qui seront mises en place au sein de la communauté de communes.

2) Délégations du conseil municipal au maire

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

3) Détermination de l'indemnité du maire et des adjoints

Le conseil municipal doit fixer en début de mandat les indemnités brutes mensuelles accordées au maire et aux adjoints. Elles sont calculées en référence à l'indice brut 1015 applicable aux agents de la fonction publique avec un pourcentage maximal fixé en fonction de la taille de la commune. Le montant de l'indice brut mensuel 1015 depuis le 1^{er} juillet 2010 est de 3 801,47 euros.

Pour notre commune (moins de 500 habitants) le pourcentage maximal de l'indice brut 1015 est fixé à :

- 17 % pour le maire ce qui correspond à une indemnité brute mensuelle de 646,25 € ;
- 6,6 % pour les adjoints ce qui correspond à une indemnité brute mensuelle de 250,90 € ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité brute mensuelle du maire à 646,25 € et celle de chacun des adjoints à 250,90 €.

3) Devis canapé école

Autorisation donnée au maire de passer commande de deux canapés trois places d'un montant total de 1 000 euros TTC en remplacement du canapé usager du coin lecture de l'école.

5) Taxe d'aménagement

En complément de la délibération du 22 novembre 2011 concernant la taxe d'aménagement entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012 en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) perçue par les communes sur les nouvelles constructions, le conseil municipal dans sa séance du 17 mars 2014 avait décidé d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration. Ces nouvelles possibilités d'exonération avaient été introduites par la loi de finances du 29 décembre 2013.

La délibération du conseil du 17 mars 2014 prévoyait une date d'application immédiate.

Or la Direction Départementale des Territoires à qui la délibération a été adressée, a signalé que les dispositions réglementaires ne permettaient pas une application avant le 1^{er} janvier 2015.

Le maire propose une nouvelle délibération modifiée dans ce sens.

Le conseil accepte cette modification pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2015 de l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration.

6) Questions diverses

- **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'entretien avec le Conseil Général**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village, les travaux concernant la réfection de la chaussée de la route départementale N° 201 A estimés à 74 880,54 euros HT sont pris en charge par le conseil général. Afin de faciliter la coordination des travaux, le conseil général propose une convention pour déléguer à la commune la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec le Conseil Général de l'Isère.

- **Décisions budgétaires modificatives**

Les budgets primitifs 2014 de la commune ont été approuvés par le conseil municipal dans sa séance du 17 mars 2014 (cf Osier Flash avril 2014).

Dans le cadre du contrôle qu'elle exerce sur les budgets des collectivités territoriales, la préfecture a fait des observations sur les chapitres dépenses imprévues du budget général et du budget du lotissement. Sur ces budgets figurent 35 963 € de dépenses imprévues sur le budget général et 42 639 € sur le lotissement. Or ces sommes ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement soit 24 963 € pour le budget général et 13 270 € pour le lotissement. Pour respecter ces montants le maire propose pour le budget général un virement de 11 000 € du chapitre dépenses imprévues vers d'autres chapitres (autres charges financières, subventions aux associations, autres charges, titres annulés, voies et réseaux), et pour le lotissement un virement de 29 369 € des dépenses imprévues vers le chapitre « Achats d'études, prestations de services ».

Le conseil accepte ces propositions de virements de crédits.

- **Avancements d'agents communaux**

Le maire informe le conseil de la possibilité d'avancement de Michèle LOMBARD à compter du 1^{er} septembre 2014 au grade d'agent principale de 1^{ère} classe. La commune doit donner son avis sur cet avancement préalablement à son examen par les instances paritaires de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal émet un avis très favorable à l'avancement de Michèle LOMBARD au grade d'agent principale de 1^{ère} classe.

Par ailleurs Christine JOUVE pourrait également bénéficier d'un avancement à condition de l'autoriser à s'inscrire à un concours

Le conseil municipal autorise l'inscription de Christine JOUVE au concours dont la réussite lui permettrait de bénéficier d'un avancement de grade.

- **Formation CACES**

Nicolas CHARREL est employé par la commune depuis 1 an dans le cadre d'un contrat d'avenir d'une durée de 3 ans. Dans ce type de contrat aidé par l'Etat, l'employeur s'engage à faire suivre des formations qualifiantes à son agent.

Le maire propose de faire suivre à Nicolas une formation pour obtenir le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité). Ce certificat est notamment indispensable pour la conduite d'un tracto pelle.

Le conseil accepte l'inscription de Nicolas CHARREL à cette formation.

Nettoyage de printemps

Samedi 12 avril dernier, par une belle matinée printanière une équipe de volontaires s'est retrouvée pour défricher et réhabiliter le « sentier des écoliers ».

Quelques vrombissements de tronçonneuses et autres coups de serpette, les efforts de chacun, chacune, auront permis de venir à bout des ronces et du bois qui avaient envahi ce passage, autrefois emprunté par les anciens, notamment pour se rendre quotidiennement à l'école.
Il offre un raccourci depuis le bas du village (côté « lien ») pour rejoindre le village à pied.

Bien évidemment cette matinée de labeur, ensoleillée et conviviale, s'est achevée par un apéritif à la mairie !

Les propositions de chemins à rétablir sont les bienvenues, ainsi que les bonnes volontés.

Comité des fêtes de Notre Dame de l'Osier

Une première réunion a eu lieu en mairie ce samedi 19 avril. Bon nombre d'habitants ont répondu présents, toutes catégories d'âges confondues !

L'idée est de poursuivre l'œuvre du FOYER RURAL, sous la forme d'un Comité des Fêtes au sein duquel siègeront à parité des élus et des non-élus.

Sous la forme d'une association loi 1901, son but sera d'organiser des manifestations et des fêtes, des sections pourront y être rattachées, comme pour l'instant la « gymnastique ».

Ce premier temps d'échange a vu fleurir beaucoup d'idées différentes de manifestations, toutes témoignant d'une volonté de maintenir une vie de village active, d'organiser des animations fédératives et intergénérationnelles.

Emane aussi le souhait de maintenir les temps forts de notre commune que représentent l'omelette géante du 1^{er} mai (qui ne pourra pas avoir lieu cette année, comme indiqué dans le bulletin du mois précédent), et la fête du 14 juillet.

Prochaine étape : la constitution du bureau, l'arrêt d'une date et d'une idée qui pourrait lancer le nouveau Comité des Fêtes. Il y aura aussi d'ores et déjà à réfléchir autour de la fête du 14 juillet.

Une nouvelle date de réunion est à retenir : **mercredi 7 mai à 20 heures à la mairie**, toute personne intéressée est la bienvenue !



Election à la communauté de commune

Suite aux élections municipales, les 40 délégués élus à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors se sont réunis jeudi 17 avril pour procéder à l'élection de l'exécutif.

Laura Bonnefoy, Maire de Vinay a été élue Présidente de la 3C2V avec 23 voix contre 17 à Alex Brichet-Billet.

S'en est suivie l'élection des 6 vice-présidents:

Jean-Pierre Faure, Maire de St Quentin sur Isère en charge de l'économie et des finances.

Nicole Di-Maria, Maire de Cras, en charge de l'enfance jeunesse.

Gilbert Champon, Maire de Chasselay, en charge de l'aménagement du territoire.

Christelle Guionneau, Adjointe à l'Albenc, en charge de la communication.

Jean Cartier, Maire de Beaulieu, en charge de l'eau et de l'assainissement.

Bernard Fournier, Maire de Polienas, en charge des ordures ménagères et de la salubrité publique.

Concert à Notre Dame de L'Osier

L'association pour la restauration de la Basilique de Notre Dame de L'Osier, organise un concert le 23 mai 2014 à 20h30 avec "**Alain Noël GENTIL**" et son équipe à la salle des Fêtes de Vinay.

Entrée libre – participation aux frais.

Buvette.

Contact Mairie de Notre Dame de L'Osier: 0476366177.

Nous vous attendons nombreux.



Le Service Civique : un engagement citoyen

Permanence de Saint-Marcellin | Maison de l'économie
7 rue du Colombier

Permanence de Vinay | 1 Parc de la Providence
à coté de la mairie

Quel que soit votre niveau scolaire ou votre parcours professionnel, le Service Civique est une expérience unique, enrichissante, qui vous permettra de prendre des responsabilités. Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous souhaitez apporter votre contribution à l'évolution de votre territoire ? Devenez volontaire en Service Civique et impliquez-vous dans la vie d'une collectivité ou d'une association. Participez au développement, à la mise en œuvre ou à la création de nouvelles actions en effectuant une mission parmi les différents thèmes possibles : culture et loisirs, éducation pour tous, santé, solidarité, sport... C'est également l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences, de valider votre projet professionnel et d'enrichir votre Cv. Ces missions sont d'une durée de 6 mois pour 24h/semaine. Vous percevrez tous les mois une indemnité d'environ 575 €. Le Service Civique est cumulable avec une autre activité (étudiant, salarié,...).

Pour plus d'informations, contactez la Mission Locale et demandez Sandra GLENAT ou Arnaud PULEO.

Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation
7 rue du Colombier
BP63
38162 Saint-Marcellin cedex

Tél : 04 76 38 83 42
Fax : 04 76 38 04 94
missionlocale.sud-gresivaudan.org



Service Statistique Division Enquêtes Ménages

ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES.

L'Insee réalise, entre le 5 mai et le 28 juin 2014, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Café des aidants

Vous accompagnez un proche, ou en situation de handicap...Vous êtes un aidant ?



Venez partager votre expérience avec d'autres personnes vivant la même situation, au restaurant « La Romina », 28 rue Aymard Durivail à St Marcellin, de 15h à 17h, une fois par mois, sans engagement.



Prochaine date : **vendredi 16 mai 2014 sur le thème :**
« Et moi dans tout ça ? »

Entrée libre et gratuite avec une participation demandée : une consommation.

Renseignements : Maison du Conseil Général du Sud Grésivaudan, Service autonomie, tel : 04 76 36 38 38

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 22 Mai 2014** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Page ouverte à une activité locale

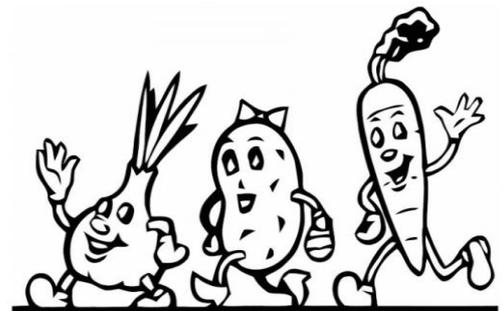
Petits pois, carottes et Cie
Légumes biologiques et biodynamiques
Cultivés à Notre Dame de l'Osier
Vente par paniers de 8€, 12€ ou 16€

4 lieux de dépôt :

Saint Marcellin, Vinay, Tullins et Notre Dame de l'Osier.

Vente au détail : Marché de Vinay
Tous les vendredis de 16h à 19h

Pour tous renseignements :
Cyril 06 07 03 96 59
email : petitspoiscarottes@free.fr



ANIMATIONS DU 1^{ER} Mai AU 31 Mai 2014

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 30 avril** **Mercredis des enfants** : au Grand Séchoir à Vinay à 15 heures
Atelier « **Minimonde** » : Dans le cadre de son exposition "Poucette", le Grand Séchoir accueille Louisa Leblanc, médiatrice culturelle, qui propose aux enfants un atelier pour manipuler, expérimenter et créer.
A partir de 6 ans. Nombre de places limité. Tarif : 5 €
Renseignements et **réservation indispensable** au : **04 76 36 36 10**
- 4 et 5 mai** **Prenez la clef des champs** : animation de terroir, la clef des champs permet de découvrir les fermes actives de notre région.
A partir de 10h. le samedi (parcours n°5 Sud Grésivaudan)
Opération organisée par les chambres d'agriculture
Tel pour l'Isère : 04 76 20 67 42
- Du 5 au 7 mai** **Stage de dessin** : pour enfants et ados, à la journée.
Organisé par la section dessin de **la MJC de l'Albenc**
Exposition en fin de stage
60 € le stage (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions)
Renseignements et inscription : Mme Basri Rabia 06 29 97 97 81 et Mme Cartier Anette 06 82 91 42 41
- 7 mai** **Mercredis des enfants** : au Grand Séchoir à Vinay à 15 heures
Atelier « **Petites histoires de noix** » animé par Maud Bonnet
Atelier créatif autour du conte de Poucette, de son histoire et des noix.
A l'issue de l'atelier chacun repartira avec ses créations.
A partir de 6 ans. Durée 2 heures. Tarif 5 €. Nombre de places limité.
Renseignements et **réservation indispensable** au **04 76 36 36 10**
- 10 mai** **Atelier couture** : à Notre Dame de l'Osier
14h30 à la mairie
- 11 mai** **3^{ème} randonnée de la Rosière à Vinay**
Organisée par le comité des fêtes de Vinay.
Randonnée pédestre : 1 jeu de piste découverte de la ville, 3 parcours, 8, 12, 17 kms
Randonnée VTT : 1 parcours familial de 15 kms, 5 parcours : 17, 30, 35, 44, 49 kms
Départ à partir de 8 h.
Inscriptions : - 5 ans gratuit et – de 12 ans : 3 € / pédestre : 5 € / VTT : 7 €
Formule repas : +3 €
Inscription sur place ou via internet : cdf-vinay.sud-gresivaudan.org
Renseignements : **06 79 83 52 53** ou **06 32 27 98 88**

- 17 et 18 mai** **Musées en fête** : programme disponible dans les musées, offices de tourisme et lieux culturels à partir du 25 avril ou sur le site internet www-isere-patrimoine.fr
Animations et visite guidée gratuites au **Grand Séchoir** à Vinay tout au long du week end : **15h30 le samedi** : visite guidée et jeux
15h et 17h le dimanche : spectacle de danse « Un trésor sous la Coquille » Cie Le cil du Loup. **Performance déambulatoire danse et vidéo.**
Le musée est ouvert tout le week end de 10h à 18h : entrée libre
- 18 mai** **Vide grenier de la section locale AFIPAEIM Vinay** : de 8h30 à 18 h
Salle des fêtes de Vinay, Place de l'Hôtel de Ville
Entrée gratuite
Buvette, gâteaux, crêpes, sandwichs, vente de pain
4€ le mètre linéaire pour les exposants
Renseignements : Chantal 06 85 39 49 54
- 22 mai** **English club** : club de conversation en anglais à **Notre Dame de l'Osier** à 20h30.
Contact : 04 76 36 86 02
- 23 mai** **Concert Alain Noël et son équipe** : à 20h30
Salle des fêtes de Vinay
Organisé par l'**Association pour la Basilique de Notre Dame de l'Osier**
Entrée libre
- 24 mai** **Atelier couture** à Notre Dame de l'Osier
14h30 à la mairie
- 24 et 25 mai** **Exposition Pastel à l'Albenc** : organisée par l'Atelier Caméléon (MJC)
A la salle des fêtes de l'Albenc. Entrée libre
- 24 mai** **Concert annuel de la chorale de Pierre Brune** organisé à l'église de L'Albenc. Entrée libre
- 31 mai et 1^{er} juin** **Rendez vous aux jardins** : au **Grand Séchoir** à Vinay
Visite guidée des sculptures du parc et de l'exposition temporaire « Poucette ». Samedi et dimanche à 15h30
La visite guidée du parc est gratuite, l'entrée au musée reste payante
Renseignements au **04 76 36 36 10**